

COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT
Séance du 03 avril 2023

Membres en exercice : 11 Date de la convocation: 29/03/2023
L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean BOBE

Présents : 8
Votants: 8
Pour: 8
Contre: 0
Abstentions: 0

Présents : Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Ludovic MONET, Gilles RUIS, Audrey ARGENCE

Représentés:

Excusés: Baptiste BENET

Absents: Patrice ARRO, Sandra MARQUES

Secrétaire de séance: Ludovic MONET

Objet: Vote du compte administratif 2022 de la commune - DE_008_2023

Le Conseil Municipal a élu un nouveau Président pour le vote du compte administratif : M. BOBE Jean, 1er Adjoint.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BOBE Jean,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par ARRO Patrice après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 281.62		791 939.58		797 221.20
Opérations exercice	498 641.08	193 414.72	419 272.95	535 302.39	917 914.03	728 717.11
Total	498 641.08	198 696.34	419 272.95	1 327 241.97	917 914.03	1 525 938.31
Résultat de clôture	299 944.74			907 969.02		608 024.28
Restes à réaliser	105 290.00	104 226.00			105 290.00	104 226.00
Total cumulé	405 234.74	104 226.00		907 969.02	105 290.00	712 250.28
Résultat définitif	301 008.74			907 969.02		606 960.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le 1er Adjoint,
Jean BOBE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 04/04/2023
et publié ou notifié
le 07/04/2023

Le Secrétaire,



Préfecture de Perpignan
Date de réception de l'AR: 04/04/2023
066-216600577-20230403-DE_008_2023-DE